Nations Unies S/PV.5096



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5096e séance

Mercredi 8 décembre 2004, à 9 h 30

New York

Président :	M. Baali	(Algérie)
Membres :	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Andereya
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la mission effectuée par le Conseil de sécurité en Afrique centrale, du 21 au 25 novembre 2004 (S/2004/934)

04-63903 (F)

La séance est ouverte à 9 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la mission effectuée par le Conseil de sécurité en Afrique centrale du 21 au 25 novembre 2004 (S/2004/934)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Japon, des Pays-Bas, du Rwanda et de l'Ouganda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/934, qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale du 21 au 25 novembre 2004.

Je vais tout d'abord donner la parole à M. Jean-Marc de La Sablière, chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale pour qu'il fasse une brève présentation du rapport de la mission.

M. de La Sablière (France) : J'ai eu le privilège, il y a quelques jours, de rendre compte au Conseil de sécurité de la mission que nous avons menée en Afrique centrale. Je me contenterai aujourd'hui, en ouverture de ce débat, d'aller à l'essentiel, en évoquant les recommandations que la mission a faites au Conseil de sécurité. Ces recommandations figurent dans le rapport (S/2004/934), sous les paragraphes 47 et suivants.

Je dirai d'abord que la mission du Conseil de sécurité est arrivée à un moment où tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi, l'action engagée était dans une phase nouvelle devant conduire à la fin de la transition, c'est-à-dire à des élections l'année prochaine. Il est absolument indispensable pour les responsables de ces deux pays de prendre les mesures qui s'imposent pour que les transitions dans les deux pays soient irréversibles. Plus on s'approche de la fin de la transition, plus, bien sûr, cela est difficile, ceci nous le savons, et plus il faut que ces responsables aient une action déterminée. Mais il est également essentiel que dans cette phase, les Burundais comme les Congolais reçoivent le soutien de la communauté internationale; soutien qui est essentiel.

Dans le cadre de la République démocratique du Congo, il existe une instance qui réunit les principaux acteurs de la communauté internationale qui soutiennent le pays, c'est le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). Il est absolument essentiel que les commissions conjointes qui ont été décidées entre le CIAT et les autorités congolaises puissent se mettre au travail. C'est le cas pour l'une d'entre elles, mais pour les deux autres, nous recommandons qu'elles se mettent au travail très vite. De même nous pensons que la communauté internationale doit, sur cette question essentielle du désarmement des ex-Forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe, sur laquelle je reviendrai, aider les autorités congolaises à constituer une armée, des brigades intégrées. Nous pensons également que dans la perspective des élections, il est important que la communauté internationale aide à la constitution d'une police intégrée.

En ce qui concerne le Burundi, j'attire l'attention sur le paragraphe 53 de notre rapport, où nous évoquons la nécessité d'une aide financière pour le Burundi, qui doit bénéficier de déboursements qui soient, bien entendu, cohérents avec ses capacités d'absorption.

La mission, comme mes collègues le savent, a été amenée à traiter de la question de l'est de la République démocratique du Congo, des relations entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, de la présence des ex-FAR/Interahamwe et des menaces d'intervention en République démocratique

du Congo qui ont été formulées. Cette question, le Conseil de sécurité a été amené à la traiter dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2004/45) qui a été faite hier et, par conséquent, je n'y reviendrai pas. Je dirais que le Conseil, sur ce point, a simplement suivi les recommandations qui ont été effectuées par la mission. Il y a là un problème qu'il faut traiter, comme cela ressort clairement de la déclaration faite par le Conseil de sécurité.

S'agissant du Burundi, j'indiquerai rapidement que l'impression générale qui a été la nôtre est que le processus de paix est sur les rails, que l'esprit de réconciliation est très présent et que sur plusieurs points déjà, depuis notre retour, le Conseil de sécurité a été amené à prendre des positions dans la ligne suggérée par la mission. C'est ainsi que le Conseil a renouvelé le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), c'est ainsi qu'il a exprimé son intention d'examiner les mesures qui pourraient être prises à propos des Forces nationales de libération (FNL) contre ceux qui compromettraient le processus de paix et de réconciliation et c'est ainsi, enfin, que le Conseil de sécurité a pu réagir au massacre de Gatumba. Je pense que le Conseil a bien suivi la ligne qui était recommandée par notre mission.

Pour terminer, j'évoquerai rapidement la situation dans la région. La mission a eu à évoquer à plusieurs reprises les conclusions de la Conférence sur les Grands Lacs, qui est un événement politique important. La mission suggère dans ses conclusions et recommandations que les engagements qui ont été pris soient rapidement mis en œuvre et que des priorités soient fixées.

Voilà, en quelques mots, résumées les recommandations qui ont été faites par la mission. J'ai évoqué également le suivi de cette mission par le Conseil de sécurité au cours des 15 derniers jours; suivi qui, dans plusieurs domaines, a été réalisé avec beaucoup de célérité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur de La Sablière de sa présentation.

Je donne à présent la parole à la représentante de la République démocratique du Congo.

Mme Booto (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de présenter les vives félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et pour la manière efficace avec laquelle vous conduisez les travaux du Conseil.

Ma délégation est honorée de prendre part à cette importante séance portant sur le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. Ma délégation se félicite que, pour la deuxième fois, le Conseil ait pris l'initiative de faire le déplacement dans la région de l'Afrique centrale. Elle saisit cette occasion pour exprimer son appréciation sur la qualité de prestation abattu par tous les membres du Conseil sous la houlette de S. E. M. de La Sablière; Représentant Permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette mission vient à point nommé après le premier sommet des chefs d'État relatifs à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Dar es-Salaam, le 20 novembre 2004, à l'issue duquel la Déclaration sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs a été solennellement adoptée.

L'adoption de cette Déclaration a représenté aux yeux des États de la Région des Grands Lacs un grand espoir pour la stabilité, la paix et la démocratie dans cette région. Mieux, elle a souligné la volonté politique des dirigeants de cette région à entamer une nouvelle ère de bon voisinage, de collaboration et de coopération aux fins de reconstruire ces pays touchés par une longue période de guerre, de développer leurs économies et d'assurer la restauration d'un système démocratique, pluraliste dans la région, gage d'un véritable essor économique, social et culturel à travers une stabilité politique.

L'examen du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/934) appelle de la part de ma délégation les observations suivantes. Ma délégation note avec satisfaction et encouragement que les membres du Conseil reconnaissent les progrès accomplis dans cette région depuis la dernière visite, en juin 2003, et en particulier les efforts déployés par la République démocratique du Congo depuis la dernière mission de juin 2003, et en particulier la mise en place effective ainsi que le fonctionnement de toutes les institutions de la transition, du Parlement au Gouvernement d'union nationale en passant par le Haut Commandement intégré de l'armée et de la police, sans omettre les cinq institutions d'appui à la démocratie et la territoriale. Toutes ces institutions sont à pied d'œuvre et se concertent mutuellement dans le but de

préparer scrupuleusement les élections générales démocratiques libres et transparentes qui doivent se tenir l'année prochaine. C'est donc là, Monsieur le Président, un courant irréversible que la République démocratique du Congo voudrait imprimer pour sortir définitivement le pays du bourbier dans lequel il était plongé et le faire rejoindre ainsi les rangs des États modernes démocratiques qui participent à l'élaboration de la civilisation universelle. C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont été réassurés au plus haut niveau de l'État de la détermination de la République démocratique du Congo à s'employer à tenir des élections libres, dans les délais convenus.

Mais hélas, en dépit des progrès accomplis, des consultations intensives entre les autorités congolaises et rwandaises aux fins d'entretenir un climat de confiance de coopération et d'entente en vue de régler pacifiquement tous les conflits éventuels qui pourraient surgir en s'attaquant aux problèmes des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des Interahamwe, le Rwanda, continue à brandir des menaces à l'endroit de la République démocratique du Congo remettant ainsi en cause tous les accords bilatéraux signés entre le Rwanda et le Congo à New York et ailleurs, ainsi que les autres accords multilatéraux. Il s'agit donc là d'une tentative délibérée d'entretenir l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo afin de perturber le processus de la transition en cours et d'empêcher l'organisation des élections, notamment en contribuant à l'émergence de milices et de factions dissidentes, ce qui avait conduit aux événements de Bukavu du début juin 2004.

Il y a quelques jours, au lendemain de la Conférence de Dar es-Salaam sur la paix et la sécurité dans les Grands Lacs, au moment où s'effectuait la visite des membres du Conseil de sécurité dans la région et pendant que se déroulait le Sommet de la Francophonie à Ouagadougou, le Président rwandais, M. Paul Kagame, faisant fi des efforts de paix dans les Grands Lacs, a fait une déclaration de guerre en prenant pour prétexte la poursuite des forces dites négatives. Il est passé à l'acte dans le redéploiement des troupes rwandaises dans certaines localités des provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Mon pays constate que le Président du Rwanda, M. Paul Kagame, a confirmé sa volonté d'assumer sa responsabilité dans le déclenchement des hostilités contre la République démocratique du Congo en violation de tous les accords conclus et du principe de l'intangibilité des frontières, conformément au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et à l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Nous en appelons au sens élevé des membres du Conseil de sécurité pour stigmatiser l'attitude arrogante et irresponsable de M. Paul Kagame à l'endroit de la communauté internationale, car ces déclarations ont été prononcées devant le Sénat rwandais, à peine une semaine après la signature à Dar es-Salaam de la Déclaration, que nous considérons comme historique pour garantir la paix en Afrique centrale. Dans ce contexte, j'insiste pour affirmer que tous les gouvernements de la région des Grands Lacs, y compris celui du Rwanda, se sont engagés à souscrire au pacte de non-agression, en préconisant la création d'un dispositif régional à même d'y instaurer une zone de paix durable.

C'est ainsi que le Président de la République démocratique du Congo, S. E. M. Joseph Kabila, s'est adressé à la nation congolaise en vue de sensibiliser le peuple congolais aux agressions répétées que de la République démocratique du Congo subit de la part des forces armées du Rwanda sous le commandement de M. Paul Kagame en retraçant dans son discours les différentes étapes de cette guerre que le Rwanda impose à mon pays depuis 1998 sous le prétexte fallacieux de la poursuite des ex-FAR et des Interahamwe sur le territoire de la République démocratique du Congo. Le Président de la République a fait la démonstration de la bonne volonté des autorités congolaises depuis 1999, de collaborer étroitement avec les autorités rwandaises et la communauté internationale en vue d'extirper du territoire congolais lesdits éléments, conformément à la Convention de Genève sur les réfugiés, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects particuliers des réfugiés africains. À cet effet, il s'est appuyé aussi sur l'Accord de Pretoria du 17 décembre 2002, et sur l'Accord tripartite signé entre le Rwanda et l'Ouganda en octobre 2004 à New York. C'est dire que tout l'arsenal juridique a été élaboré et établi conformément aux normes du droit international en faveur d'un règlement pacifique de la crise conséquente à la présence des éléments ex-FAR et des Interahamwe en République démocratique du Congo.

Toutes les régions de la République démocratique du Congo, y compris en particulier celles de l'est, à savoir les deux Kivus, le Maniema et la Province orientale, aspirent à vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de leurs frontières. Toute incursion des forces étrangères, notamment rwandaises, appellent de la part du Gouvernement d'unité nationale de la République démocratique du Congo la stricte application de l'Article 51 de la Charte, qui stipule qu'aucune disposition de cette Charte ne porte atteinte aux droits naturels de légitime défense individuelle ou collective dans le cas ou un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationale.

Tout en adhérant à la déclaration présidentielle (S/PRST/2004/45) publiée hier, le 7 décembre 2004, par le Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République démocratique du Congo entend renforcer ses dispositifs de sécurité à la frontière rwandaise en vue de protéger les populations civiles, car les informations en provenance du Kivu font état d'exactions, de traitements inhumains et dégradants et même de massacres, dont plusieurs milliers de civils, des femmes et des enfants séparés de leurs familles, font l'objet avec cruauté de la part des soldats rwandais. Ces derniers, connus pour leur cruauté légendaire pratiquent la politique de la terre brûlée en détruisant tout ce qu'ils trouvent dans les villages et en provoquant des déplacements massifs des populations, qui veulent échapper aux exactions et massacres perpétrés. Le personnel humanitaire sur le terrain a également prévenu que de tels déplacements auront des conséquences graves.

Forte de cette analyse, ma délégation lance un appel à tous les pays épris de paix et de justice afin qu'ils apportent leur soutien indéfectible aux efforts qu'entreprend la communauté internationale à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans le but d'assurer la paix, la sécurité et l'instauration de la démocratie en République démocratique du Congo. Ces efforts sont appuyés de la façon la plus ferme par le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo, qui ne poursuit qu'un seul objectif louable à savoir doter la République démocratique du Congo d'un état de droit où doivent prévaloir les valeurs républicaines d'égalité, de justice et de paix. Ma délégation reste disposée à collaborer étroitement avec le Conseil de sécurité pour atteindre ces objectifs.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie la représentante de la République démocratique du Congo des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Voir, c'est croire. Les membres de la délégation du Conseil de sécurité en Afrique centrale se sont rendus dans la région. Ils ont vu et entendu ce qui se passait en ce qui concerne la situation sécuritaire dans la région. Ils sont revenus convaincus que la région a beaucoup fait pour promouvoir la paix et la sécurité. Leur optimisme est justifié. Je félicite l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, le chef de la mission, ainsi que tous les distingués membres de la délégation du Conseil de sécurité pour leurs efforts en vue d'établir des relations de travail étroites avec les dirigeants des pays de la région.

Les pays de la région ont assumé le contrôle des travaux de stabilisation de la région, ainsi que le résume ce qui se passe au Burundi. Par le biais de mécanismes bilatéraux et tripartites, les pays de la région cherchent à régler les problèmes de paix, de sécurité et du développement. Par l'entremise des Nations Unies, la communauté internationale devrait non seulement suivre de près l'application de ces accords et superviser le rôle et les activités des États de la région, ainsi que recommandé dans le rapport (S/2004/934), mais elle doit également apporter son aide lorsque cela est nécessaire et s'impliquer activement. Comme S. E. le Président Yoweri Kaguta Museveni de l'Ouganda l'a dit à la délégation, une association étroite des États de la région dans les affaires de celle-ci, en partenariat étroit avec les Nations Unies, s'est avérée féconde et pourrait servir de modèle de coopération.

L'Ouganda a beaucoup à gagner à ce que la République démocratique du Congo soit stabilisée et considère qu'afin de parvenir à une paix durable, ce pays a besoin d'un gouvernement central fort avec une armée forte pour faire respecter son autorité sur l'ensemble du territoire. Grâce à cette autorité forte, des problèmes tels que l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays, qu'on affirme se produire, pourront être contrôlés.

L’Ouganda considère maintenant que toute menace posée aux pays voisins par les forces négatives présentes sur le territoire de la République démocratique du Congo ne peut être affrontée que par les mécanismes tripartites existants, ainsi que par les accords régionaux et bilatéraux et, le cas échéant, avec la participation de l’Union africaine. C’est ainsi que l’on peut sauvegarder la souveraineté des États de la région.

Je voudrais souligner un point mentionné par le Président de mon pays au sujet de la participation accrue des acteurs régionaux, tels que les États parties à l’Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999, dans le processus de paix international actuellement à l’œuvre en République démocratique du Congo. Mon pays est prêt à jouer tout rôle que la communauté internationale jugerait bon de lui confier.

Pour ce qui est des groupes armés en Ituri, qui restent à l’écart du processus de transition, il est important de les intégrer au Gouvernement de transition. Le Président de mon pays a déjà mis le Conseil au courant de l’entente réalisée entre lui-même et le Président Kabila sur cette question. L’Ouganda n’est pas en faveur de l’impunité. Cela dit, il convient ici de se montrer prudent, car engager des poursuites trop vigoureuses contre les criminels présumés risquerait de les rejeter dans la clandestinité et d’empêcher le processus d’intégration. Il n’y pas de prescription pour ces crimes et ceux qui y ont participé devront, si nécessaire, voir leur sort être examiné plus tard, une fois que les institutions du Gouvernement seront solidement établies.

Enfin, la délégation du Conseil a évoqué la situation humanitaire dans le nord de l’Ouganda. Le Gouvernement ougandais a fait des efforts particuliers en proposant de dialoguer avec les rebelles et en déclarant un cessez-le-feu unilatéral dans certaines zones, pour leur permettre de s’y rassembler. Les dirigeants des rebelles n’ont pas encore fait part de leur réaction, mais il est dans leur intérêt de le faire.

Quant au reste, la campagne militaire a déjà obtenu de très grandes réussites. Des dizaines d’enfants qui avaient été enlevés ont pu être sauvés et un grand nombre de rebelles se sont rendus. Plus de 700 rebelles ont été formés et incorporés au sein des forces armées ougandaises, en signe de réconciliation. Bientôt, les activités des rebelles dans le nord de l’Ouganda ne seront plus qu’un souvenir.

Monsieur le Président, je voudrais terminer en vous félicitant à l’occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je forme des vœux sincères pour votre succès.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l’Ouganda des paroles aimables qu’il m’a adressées.

L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nteturuye (Burundi) : Monsieur le Président, je voudrais d’abord vous féliciter pour votre brillante présidence des travaux du Conseil et féliciter la délégation des États-Unis pour le travail accompli durant le mois de novembre à la présidence du Conseil.

Ma délégation se félicite de la mission que le Conseil de sécurité vient d’effectuer en Afrique centrale, sous la conduite de l’Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière et ce pour la quatrième fois depuis 2001. Le rapport sous examen (S/2004/934) qui complète celui du Secrétaire général sur le Burundi (S/2004/902), rendu public le 15 novembre 2004, pointe du doigt avec honnêteté et sans faux-fuyants les progrès et les défis du processus de paix au Burundi et dans la sous-région.

Nous voudrions ici revenir sur les aspects les plus déterminants, non seulement pour la fin de la transition au Burundi, mais aussi au-delà de celle-ci. Premièrement, le dialogue doit se poursuivre entre Burundais afin que le consensus le plus large possible soit atteint sur les questions politiques, en particulier le partage du pouvoir et l’adoption des lois qui régiront l’après-transition. Car le Burundi a besoin de paix, non seulement avant la fin de la transition, mais aussi après la transition.

Les membres du Conseil avaient raison de demander à leurs interlocuteurs burundais, au cours de leur visite, de leur dire si le dispositif politique en préparation présage véritablement d’une stabilité et d’une paix durables après les élections. Disons-le encore une fois, plus la recherche du consensus politique sera mise en avant, plus on aura des chances d’avoir une paix durable.

La communauté internationale est invitée à encourager les Burundais à bâtir un Burundi pour tous, et par tous. Elle est invitée à encourager les futurs dirigeants de l’après-transition de rassurer les

sceptiques d’aujourd’hui, en créant un climat de confiance et en évitant ce que le Secrétaire général dans son rapport appelle « appliquer inconsidérément le principe du tout ou rien » (*S/2004/902, par. 62*).

Deuxièmement, la question des Forces nationales de libération (FNL) mérite une attention particulière de la part du Conseil. Ma délégation est heureuse de constater que la mission du Conseil a noté combien les autorités burundaises sont préoccupées par le comportement des dirigeants de ce mouvement rebelle qui véhicule la haine et la violence, et qui cherche à faire dérailler le processus électoral. Les autorités burundaises demandent au Conseil non seulement d’appuyer les décisions des chefs d’État de la sous-région, mais aussi d’aller au-delà en promettant toute assistance qui sera requise pour empêcher les dirigeants des Forces nationales de libération, alliés aux forces négatives présentes en République démocratique du Congo, de torpiller le processus de paix au Burundi et de perturber la paix sur la frontière, spécialement entre la République démocratique du Congo et le Burundi.

Troisièmement, s’agissant de la lutte contre l’impunité, les Burundais attendent toujours la contribution de l’Organisation des Nations Unies. À cet effet, il est important de rendre public le rapport sous embargo de la mission d’évaluation du Secrétariat qui a été effectuée au mois de mai dernier avec pour mandat d’examiner l’opportunité et la faisabilité de la mise sur pied d’une commission d’enquête judiciaire internationale au Burundi. Ce rapport devrait être remis au Gouvernement burundais et au Conseil de sécurité avant la fin de l’année, comme promis et tout devrait être mis en œuvre pour accélérer les consultations qui suivront la publication du rapport sur cette question. La lutte contre l’impunité, l’établissement d’un état de droit et la réconciliation nationale sont des éléments importants pour la stabilité du Burundi après la transition. Ils doivent être traités avec lucidité.

Quatrièmement, l’assistance internationale est capitale pour financer les élections et mettre en œuvre les réformes prévues par l’Accord d’Arusha. Qu’il s’agisse de l’opération de désarmement, démobilisation et réinsertion, de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, de l’aide aux rapatriés et aux déplacés qui veulent regagner leurs propriétés; qu’il s’agisse de la reconstruction et de la relance de l’économie, l’aide promise par les bailleurs est toujours attendue. Le Burundi n’a pas les moyens de s’en sortir seul. Ma délégation invite le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi d’aller sur le terrain et de constater encore une fois le lien qui existe entre le pain et la paix, surtout à cette étape cruciale du processus de remise sur les rails du pays. Sans assistance humanitaire et économique significative, la misère, la maladie et le chômage seront des facteurs potentiels de déstabilisation et de retour à l’état de tensions sociales après les élections, car celles-ci ne sont pas une fin en soi, comme l’a constaté la mission du Conseil de sécurité.

Voilà les piliers sur lesquels reposent le respect du calendrier électoral ainsi que les actions de fin de la transition susceptibles de projeter le Burundi dans un avenir prometteur. Jusqu’ici, et après la dernière visite du Conseil, le train avance obstinément vers la gare, comme en témoigne l’inscription au scrutin référendaire qui a atteint 80 % des électeurs potentiels, ou encore ce début de démobilisation qui est une réalité depuis quelques jours sur trois sites. Le premier site est pour les démobilisés volontaires des Forces armées burundaises, le deuxième site est réservé aux démobilisés volontaires des Forces de défense de la démocratie et autres mouvements armés, et le troisième site est réservé aux démobilisés et enfants soldats. Pendant ce temps, les lois sur la nouvelle force de défense nationale et la nouvelle police nationale viennent d’être adoptées par l’Assemblée nationale.

Nous saisissons cette occasion pour saluer le rôle que joue et que jouera l’Opération des Nations Unies au Burundi dans tous ces aspects du processus de la fin de la transition, spécialement dans l’action de désarmement de la population civile et de supervision des élections.

Les réformes doivent avancer au même rythme afin de créer une symbiose et une dynamique générale de sortie de crise au Burundi dont les effets positifs seront ressentis au-delà des frontières, à condition que tous les pays de la sous-région s’inscrivent dans cette même dynamique créée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s’est tenue à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre derniers sous la houlette de l’ONU. Notre sous-région a besoin de se relever rapidement afin de s’atteler à la reconstruction et au développement à travers les organisations telles que la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), qu’il importe de réanimer, et aussi à travers la Communauté d’Afrique de l’Est et d’autres.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Burundi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de La Sablière d'avoir dirigé la mission du Conseil de sécurité et établi le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La visite de la mission du Conseil de sécurité dans la région s'est effectuée à un moment des plus appropriés, puis qu'elle est intervenue quelques jours seulement après que les chefs d'État des pays constitutifs de la Conférence sur la région des Grands Lacs ont signé la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. En signant la Déclaration, ils se sont engagés à mettre ensemble un terme aux conflits endémiques et à l'insécurité chronique dans la région des Grands lacs grâce au dialogue et à des mesures de confiance.

L'Union européenne se félicite des résultats du sommet qui illustrent clairement l'état de préparation des pays de la région en prévision de la transition de l'affrontement à la consultation et à la coopération. Il est maintenant impératif que tous les signataires respectent les principes agréés et entament leur mise en œuvre sans retard. L'Union européenne reconnaît qu'il sera impossible de faire face à tous les problèmes de la région en même temps. Le Comité permanent interministériel attend donc de s'attaquer à la tâche difficile mais importante consistant à définir des priorités et une chronologie claires. L'Union européenne réaffirme sa disposition à continuer à appuyer la Conférence par le truchement du Groupe des amis.

L'Union européenne est très préoccupée par les informations faisant état de l'incursion militaire des Forces armées rwandaises en République démocratique du Congo, qui a eu lieu quelques jours après la signature de la Déclaration de Dar es-Salaam et le départ de la mission du Conseil de sécurité pour New York. Les déclarations menaçantes du Rwanda ont un effet déstabilisateur sur le processus de transition en République démocratique du Congo. L'Union européenne condamne toute violation de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Elle demande au Gouvernement rwandais de respecter la Déclaration de principes et la souveraineté du territoire de la République démocratique du Congo et de retirer ses forces. L'Union européenne demande au Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo d'agir avec retenue pour éviter une escalade militaire. Elle demande aux deux pays de régler la crise dans le cadre des mécanismes existants, tels que la Commission tripartite et le Mécanisme conjoint de vérification, en étroite coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Dans le même temps, l'Union européenne est d'avis qu'il faut s'occuper de toute urgence du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, de la réinstallation ou du rapatriement des Forces démocratiques de libération du Rwanda et des anciennes Forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe. Avant toute chose, la présence d'éléments des ex-FAR/Interahamwe sur le territoire de la République démocratique du Congo fait planer une menace sur la population locale. Les tensions qui en découlent risquent de nuire au processus de paix congolais. L'Union européenne prie donc instamment le Gouvernement congolais de redoubler d'efforts pour désarmer et démobiliser ces éléments en vue de leur rapatriement ou de leur réinstallation. Par ailleurs, elle engage la MONUC à fournir au Gouvernement tout l'appui possible. Le déploiement imminent d'une brigade supplémentaire dans le Nord-Kivu renforcera la sécurité dans la région et rendra la MONUC plus à même d'empêcher les fauteurs de troubles de faire dérailler le processus de paix en République démocratique du Congo, depuis l'intérieur ou l'extérieur.

La force d'une chaîne dépend de son maillon le plus faible. La paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs resteront hors de portée tant qu'au moins un pays de la région n'aura pas atteint la stabilité ou le point de non-retour dans le processus de paix. Voilà pourquoi, à l'instar de la mission du Conseil de sécurité, l'Union européenne est encouragée par l'avancée des processus de transition au Burundi et en République démocratique du Congo. Dans ces deux pays, l'attention est désormais portée aux élections prévues pour l'an prochain.

La situation au Burundi est particulièrement encourageante. L'adhésion de toutes les parties à la Constitution constitue un grand pas vers la fin de la période de transition et la tenue des élections, dont le calendrier a été arrêté dans le détail. L'inscription des électeurs est bien engagée.

L'Union européenne salue les lois qui viennent d'être adoptées en vue de réformer les forces armées et la police et elle prie les autorités burundaises d'adopter au plus vite les autres lois clefs, dont le code électoral et la loi communale.

Le récent lancement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) constitue un autre fait positif. Cependant, il est essentiel que la communauté internationale continue d'accompagner le processus de transition pour en assurer la bonne marche.

L'Union européenne approuve la recommandation de la mission concernant la nécessité de réfléchir de façon approfondie aux mesures à prendre pour empêcher les fauteurs de troubles comme les FNL d'Agathon Rwasa de saper le processus de paix. Enfin, l'Union européenne convient que pour éviter que le Burundi ne replonge dans le conflit, la communauté internationale doit aider ce pays dans la réforme du secteur de la sécurité, le processus de DDR, la reconstruction et le développement.

L'Union européenne est moins optimiste quant aux progrès accomplis en République démocratique du Congo. En août dernier, le Secrétaire général a exposé dans ses grandes lignes la stratégie politique à suivre pour contrecarrer les fauteurs de troubles et instaurer la confiance pendant la transition. Afin d'aider le Gouvernement de transition à suivre ce « chemin critique », la MONUC a été renforcée et élargie. Par ailleurs, la communauté internationale a confirmé sa volonté de soutenir le Gouvernement de transition en multipliant les échanges entre « l'espace présidentiel » et le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) ainsi qu'en coopérant avec le Gouvernement au sein des trois commissions mixtes qui devraient êtres mises sur pied le plus tôt possible. Il n'en demeure pas moins que c'est d'abord au Gouvernement de transition qu'il appartient de mener les travaux fondamentaux de la transition.

Il est impératif que les élections aient lieu en 2005, sinon le pays risque d'être déstabilisé. L'Union européenne est très préoccupée par le fait qu'aucun progrès n'a été enregistré ces derniers mois dans des domaines essentiels, surtout celui de la DDR et de la réforme du secteur de la sécurité. Concernant la réforme du secteur de la sécurité, il apparaît essentiel d'assurer la formation de plusieurs brigades intégrées avant les élections. L'Union européenne a offert son appui au Gouvernement de transition et continuera de le faire dans pratiquement tous ces domaines. Concernant la police, l'Union européenne a assuré la formation d'une unité de police intégrée. Une mission de suivi guidera l'unité dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il est actuellement envisagé d'apporter un appui supplémentaire à la réforme de la police, ainsi qu'à l'intégration de l'armée.

L'Union européenne est l'un des principaux contributeurs au fonds du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion (PMDR). Concernant les élections, la Commission européenne s'est engagée à verser 80 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter les importantes contributions promises par plusieurs de nos États membres.

La lutte contre la corruption constitue un autre aspect majeur de la transition. À cet égard, l'Union européenne salue les récents signes augurant d'une démarche plus vigoureuse.

Le Gouvernement de transition a besoin de l'assistance internationale, et l'Union européenne est prête à faire sa part. Mais l'assistance internationale ne saurait se substituer à la volonté politique et à l'engagement soutenu du Gouvernement de transition. C'est le moins qu'il doit à la population, qui attend de ses dirigeants une paix bien méritée.

La paix est indissociable de la justice, et la justice de l'état de droit. L'histoire récente du Burundi et de la République démocratique du Congo a été marquée par des violations massives des droits de l'homme commises et l'impunité. Il importe d'y remédier parce

que la paix, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement durable sont inconcevables sans le respect de l'état de droit. Les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit doivent surmonter des difficultés encore plus grandes en la matière : précisément quand elles ont le plus besoin de justice, les structures juridiques font souvent défaut. Les efforts nationaux doivent, le cas échéant, s'accompagner au plan international d'une coopération avec les organisations compétentes, en premier lieu la Cour pénale internationale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamanzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. J'aimerais également remercier la délégation des États-Unis pour l'excellent travail accompli le mois dernier. Par ailleurs, je remercie les membres du Conseil d'avoir envoyé une mission en Afrique centrale en novembre 2004, et le responsable de la mission d'en avoir présenté le rapport. Mon gouvernement est d'avis que, grâce à ce type de visite sur le terrain, le Conseil peut se rendre compte par lui-même des problèmes auxquelles la région est confrontée en termes de paix, de sécurité, de pauvreté et de sous-développement.

La mission a entamé sa visite le lendemain de la signature historique de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Mon gouvernement espère très sincèrement que le processus engagé le 20 novembre à Dar es-Salaam débouchera sur l'instauration d'une paix, d'une sécurité, d'une démocratie et d'un développement véritables et durables dans la région des Grands Lacs et sur le continent africain en général. Nous nous réjouissons que les chefs d'État et de gouvernement présents à Dar es-Salaam soient résolus à respecter l'intégrité et la souveraineté de tous les États de la région et à empêcher que leur territoire ne soit le théâtre d'activités subversives menées par des groupes armés. Nous nous félicitons également de leur grande détermination de combattre le génocide dans la région ainsi que de désarmer et d'arrêter les génocidaires du Rwanda.

Je profite de l'occasion pour démentir une nouvelle fois les allégations faisant état de la présence de troupes de l'armée rwandaise en République démocratique du Congo. À ce jour, nos troupes sont déployées le long de la frontière congolaise afin d'empêcher toute incursion des anciennes Forces armées rwandaises(FAR)/Interahamwe depuis le territoire de la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil sont conscients de la préoccupation de mon gouvernement du fait que, depuis 10 ans, le problème posé par les ex-FAR/Interahamwe qui sont basés sur le territoire de la République démocratique du Congo n'a pas été résolu de façon concluante et demeure, par conséquent, une source d'insécurité et de troubles pour le Rwanda, la République démocratique du Congo et la région tout entière. Au cours des 10 dernières années, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Rwanda ont été violées de façon répétée par ces forces, avec une impunité relative. Les attaques transfrontalières sont très fréquentes. Au cours des derniers mois uniquement, plus de 600 membres de ces forces ont été capturés, alors qu'ils menaient des opérations à l'intérieur du Rwanda. Leurs opérations transfrontalières ont entraîné la perte de vies humaines et de biens et causé des blessures aux civils, ainsi que la destruction des infrastructures.

En dépit de nombreuses résolutions du Conseil, ces forces continuent de vivre en République démocratique du Congo et de mener des activités criminelles depuis leurs unités déployées dans le pays. Elles continuent également de recevoir des fournitures militaires et autres et de recruter, de former et de faire subir des lavages de cerveau à un nombre important de membres d'une génération plus jeune qu'ils impliquent dans leurs activités militaires.

Nous sommes conscients qu'un nouveau plan est à l'étude, qui concerne le désarmement de ces forces négatives. Cependant l'expérience que mon gouvernement a acquise nous fait dire que ce n'est pas le manque de bonnes idées ou de nouveaux plans originaux qui a nui aux plans plus anciens, mais plutôt le manque de volonté politique pour les mettre en œuvre.

Mon gouvernement espère sincèrement que le problème posé par les ex-FAR/Interahamwe pourra être

réglé de manière rapide et définitive par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de manière à ce que disparaisse le besoin pour tout pays de la région de prendre des mesures de légitime défense contre ces forces.

Mon gouvernement attend avec intérêt que soit rendu opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification. À cet égard, le Rwanda a fait la preuve de son engagement en prenant les mesures voulues pour s'acquitter de ses obligations, notamment en nommant des représentants. Nous attendons avec intérêt la nomination de tous les représentants afin que le Mécanisme puisse être mis en œuvre dans un avenir proche.

En ce qui concerne la situation à Bukavu et dans l'ensemble de la région des Kivu, mon gouvernement souhaiterait dire sa préoccupation à propos du sort des Banyamulenge et des autres groupes qui sont persécutés et marginalisés. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il fasse en sorte que leurs droits et leurs libertés soient respectés en tant que citoyens de la République démocratique du Congo, et qu'il soit permis à ceux qui ont été obligés de fuir leur pays de rentrer chez eux et de vivre dans la paix et la dignité.

En ce qui concerne la situation au Burundi, mon gouvernement se félicite des progrès réalisés dans le processus de transition. Mon gouvernement est encouragé par le fait que les autorités burundaises sont résolument déterminées à régler les problèmes en suspens et à respecter et maintenir le calendrier électoral. Le Rwanda appuie toutes les mesures qui assureront à long terme la paix, la stabilité, la réunification, la réconciliation, la démocratie et le partage du pouvoir et la justice et le développement au Burundi, et continuera d'appuyer le processus de transition.

Le Gouvernement rwandais estime que des mesures fortes et résolues doivent être prises contre les Forces nationales de libération (FNL) qui, à la suite de l'attaque conjointe menée avec les ex-FAR/Interahamwe contre les réfugiés de Gatumba, ont massacré de sang-froid 160 réfugiés banyamulenge et déstabilisent de manière continue le pays.

Mon gouvernement se félicite des conclusions de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale selon laquelle tant que le problème des ex-FAR/Interahamwe n'aura pas été réglé, la stabilité de la région sera menacée. Nous nous félicitons également que la mission ait reconnu que ce groupe pose une menace à la population civile et aux pays voisins et que, par conséquent, il fallait s'attaquer sans retard à ce problème. Il s'agit là du facteur le plus important aux yeux de mon gouvernement – que le problème soit réglé sans délai et de manière décisive. Nous appelons donc le Conseil à confirmer qu'il s'attaquera rapidement à ce problème.

Mon gouvernement note que, dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité d'hier, le Conseil a qualifié la présence armée et les activités d'éléments ex-FAR et Interahamwe d'inacceptables. Mon gouvernement considère également que la présence de ces forces en position d'attaque, qui posent une menace réelle et directe à la sécurité du Rwanda, est inacceptable. Nous trouvons également qu'il est inacceptable que ces forces soient une menace actuelle et croissante pour le Rwanda et la région tout entière, même maintenant, après le génocide.

Mon gouvernement a lancé des appels depuis 10 ans pour que l'on s'attaque à ce problème sans retard. Des plans détaillés ont été mis au point, notamment les échéanciers et les plans, qui ont été un élément clé des accords de Lusaka et de Pretoria. Alors que le Rwanda s'est acquitté de ses obligations aux termes des deux accords, en retirant complètement ses effectifs du territoire de la République démocratique du Congo, il reste encore à la République démocratique du Congo à remplir son engagement en matière de désarmement, de démobilisation et de rapatriement des ex-FAR/Interahamwe, même maintenant, cinq ans et demi après la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et trois ans et demi après la signature de l'Accord de Pretoria.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Conseil et pour exhorter les membres à garder leur attention axée sur cette question de manière à établir rapidement la paix et la stabilité dans notre région.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Nous sommes sensibles à ce qu'il ait été décidé d'envoyer une mission du Conseil de sécurité dans la région de

l'Afrique centrale. La mission a encouragé l'initiative d'appropriation de la paix et de la sécurité par l'Afrique à un moment d'une importance cruciale pour la région, alors que la première réunion au sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs d'Afrique, qui était une expression de cette initiative, se déroulait. Cependant, les troubles qui ont suivi dans la partie Est de la République démocratique du Congo ont sérieusement porté atteinte aux perspectives de réalisation de la paix et de la stabilité dans la région. Je souhaite par conséquent aborder trois points que le Japon considère importants à cet égard.

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par l'incursion des troupes rwandaises en République démocratique du Congo, qui a été signalée. Il nous faut établir les faits de manière urgente, dans la mesure où cet événement, s'il s'est véritablement produit, met en danger les efforts du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour apporter la paix dans la région des Grands Lacs. Le Gouvernement du Rwanda devrait avoir recours, en premier lieu, à des moyens politiques tels que le Mécanisme conjoint de vérification ou le mécanisme tripartite pour répondre à ses préoccupations en matière de sécurité.

Il est absolument impératif d'obtenir la coopération immédiate et active du Gouvernement rwandais pour mettre sur pied le mécanisme conjoint de vérification. Dans le même temps, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réinstallation ou le rapatriement des membres des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et Interahamwe en République démocratique du Congo doivent être accélérés, et nous exhortons par conséquent le Gouvernement de la République démocratique du Congo à ne ménager aucun effort pour désarmer et rapatrier ces soldats le plus rapidement possible, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et les brigades nouvellement déployées, en particulier.

Deuxièmement, s'agissant du Burundi, nous appuyons avant tout et nous louons le rôle joué par l'Initiative régionale de paix et l'Union africaine pour encourager le processus de paix. Il est important que toutes les parties concernées déploient davantage d'efforts en vue de faire avancer le processus, conformément au calendrier nouvellement établi, aux fins de permettre la tenue de l'élection indirecte du nouveau Président et d'achever ainsi le processus en avril prochain. Nous condamnons les Forces nationales de libération (FNL) d'Agathon Rwasa qui continuent de rejeter le processus de paix et de se battre contre les Forces armées burundaises. Nous condamnons également avec fermeté le massacre de Gatumba. Une telle tragédie ne doit jamais se reproduire dans cette région. Nous nous félicitons à cet égard de l'intention du Gouvernement burundais, après son enquête nationale, de renvoyer la question à la Cour pénale internationale. Je m'attends à ce que ces efforts permettent d'identifier les responsables de ce massacre et fassent en sorte qu'ils soient traduits en justice.

Troisièmement, s'agissant des activités de l'opération de maintien de la paix, il est important de noter que la mission du Conseil de sécurité a rendu visite aux soldats de la paix de l'ONU tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi, pour faire des évaluations sur le terrain. En se fondant sur l'expérience acquise grâce à cette mission, le Conseil de sécurité devrait chercher à tenir des discussions plus approfondies sur la manière dont les opérations de maintien de la paix peuvent contribuer à assurer le succès des élections dans ces pays ainsi que sur celle dont elles peuvent ensuite être retirées, conformément à une stratégie de sortie clairement définie.

À cet égard, je dois mentionner que les cas de sévices sexuels présumés qui auraient été commis par les membres de la MONUC trahissent la confiance de la population locale et minent sérieusement la crédibilité du Conseil de sécurité et de l'ONU en général. Le Secrétariat ne doit pas étouffer l'affaire dans ce cas. Toutes les informations doivent être rendues publiques, et de strictes mesures disciplinaires doivent être prises sur le champ pour éviter que cela se reproduise.

Pour terminer, je ne saurais surestimer l'importance d'une approche régionale de la paix et de la stabilité dans la région de l'Afrique centrale. Le Conseil de sécurité devrait envisager une façon de mobiliser et d'optimiser les outils militaires, politiques et socioéconomiques dont dispose la communauté internationale en vue d'encourager une paix globale dans la région. Le Japon, pour sa part, participe activement à la discussion et, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité à partir de l'an prochain, est disposé à assumer des responsabilités accrues à cet égard.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) *:* Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation s'associe pleinement à la déclaration qui vient d'être prononcée par le représentant des Pays-Bas au nom de la présidence de l'Union européenne. Je me limiterai donc à quelques commentaires.

Nous voudrions remercier l'Ambassadeur de La Sablière et le Secrétariat d'avoir préparé et dirigé la mission d'une excellente façon. Ma délégation voudrait que l'on puisse dire que la mission a été un succès total. Mais les rapports relatifs à une opération militaire d'envergure par les troupes rwandaises à l'est du Congo ainsi qu'à une controverse entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont montré que la confiance ne règne absolument pas et que la méfiance reste encore tout simplement très grande. La réaction du Conseil, qui a présenté hier une déclaration présidentielle, devrait constituer une mise en garde très claire à l'intention du Rwanda. Le souhait manifesté par le Rwanda de mener une action calibrée d'ici à 14 jours contre les membres des ex-FAR/Interahamwe risque de rallumer le conflit régional et de fragiliser le processus transitionnel en République démocratique du Congo.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit, lui aussi, jouer son rôle de manière plus active. Il doit en particulier en faire plus pour désarmer les troupes des ex-FAR/Interahamwe. Seul un effort sérieux et soutenu de la part de l'armée congolaise pourra garantir le succès. Le Rwanda, pour sa part, doit instaurer un climat propice au retour des personnes déplacées qui leur permette de se sentir bien accueillies et de jouir de libertés politiques totales.

Même si la mission s'est surtout penchée sur le conflit des Grands Lacs, nous avons eu l'occasion de nous entretenir brièvement avec le Président Museveni à propos du conflit au nord de l'Ouganda et de la crise humanitaire que cela a entraîné dans cette région. Le Conseil doit maintenir ce conflit à son ordre du jour et encourager des règlements pacifiques. Nous nous félicitons de toute tentative de la part du Gouvernement ougandais d'engager un dialogue avec les dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur.

Pour terminer, je voudrais relever un aspect important de cette mission et d'autres missions du Conseil. Bien que nous soyons parfois frustrés par l'évolution dans la région des Grands Lacs, nous ne devons pas perdre de vue que nos efforts visant à instaurer une paix durable sont destinés aux populations qui cherchent désespérément à vivre dans des conditions normales dans un environnement stable. La mission a rencontré de nombreuses personnalités courageuses et dévouées de tous les milieux, qui consacrent leur vie à mettre fin à l'impunité, à établir des ponts entre les groupes ethniques et à apporter l'aide humanitaire aux communautés oubliées par leur gouvernement et leurs dirigeants locaux. Tout ceci a été une source d'inspiration.

M. Dumitru (Roumanie) : La Roumanie s'associe pleinement à la déclaration que le Représentant permanent des Pays-Bas vient de prononcer au nom de la présidence de l'Union européenne.

Je me contenterai donc de quelques brèves remarques. Tout d'abord, je souhaite remercier l'Ambassadeur de La Sablière pour la manière remarquable dont il a dirigé cette nouvelle mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. La maîtrise approfondie de dossiers dont il a fait preuve, associée à son dynamisme infatigable et à l'éloquence qui lui est propre ont permis que le message du Conseil soit transmis avec force et clarté aux différents interlocuteurs. Nous sommes aussi reconnaissants aux pays de la sous-région qui ont reçu la visite de la mission. Le dialogue mené sur place, corroboré avec les points de vue exprimés aujourd'hui par les représentants de ces pays sont des apports essentiels pour les délibérations que les membres du Conseil continuent de mener sur les questions qui les concernent.

Deuxièmement, nous nous félicitons des résultats concrets obtenus par la mission qui révèlent encore une fois la valeur ajoutée de cet instrument dont dispose le Conseil.

Avant tout, la mission a souligné l'engagement soutenu du Conseil envers la paix et la sécurité, dans une région clef de l'Afrique. Les contacts directs avec les parties prenantes ont permis d'améliorer notre compréhension des réalités sur le terrain, ainsi que de renforcer la coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux. La mission a été en mesure d'évaluer de première main l'excellent travail accompli par les deux opérations de maintien de la paix déployées dans la région, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération des Nations Unies au

Burundi (ONUB) ainsi que l'efficacité des activités des Représentants spéciaux du Secrétaire général et des autres éléments de la présence de l'ONU dont les actions synergétiques traduisent dans les faits les mandats du Conseil.

Tenant compte avant tout des défis à relever pour répondre aux échéances électorales de 2005, nous soutenons l'accent mis par la mission du Conseil sur la nécessité que les Gouvernements et parlements de la République démocratique du Congo et du Burundi accélèrent la prise des mesures et des décisions qui leur incombent. Dans cette logique, la Roumanie désire réitérer la responsabilité première qui revient aux dirigeants politiques des pays de l'Afrique centrale, une responsabilité non seulement envers leurs propre peuples et pays, mais aussi à l'égard des peuples et États voisins.

En troisième lieu, nous tenons à signaler un élément qui présente un intérêt particulier tant pour la Roumanie que pour les autres membres du Conseil. Il s'agit du fait que, tout en mettant au centre du programme de la mission les deux situations qui exigent individuellement l'attention vigilante du Conseil, à savoir celles de la République démocratique du Congo et du Burundi, on a également poursuivi l'approche régionale. Les entretiens avec le Président rwandais, M. Paul Kagame, et le Président ougandais, M. Yoweri Museveni, ont fait parti de cette démarche régionale, tellement nécessaire pour régler d'une manière intégrée et cohérente les questions communes de la paix et de la sécurité. Ainsi que le dit un proverbe africain, tous ceux qui voyagent dans la même pirogue ont la même destination.

Le fait que la mission du Conseil a comporté deux volets a été vraiment important vu que les progrès de la transition en République démocratique du Congo et au Burundi demeurent fragiles non seulement au regard des difficultés internes mais aussi des facteurs négatifs extérieurs. Parmi ceux-ci, nous voulons attirer l'attention sur le fort déficit de confiance qui continue de prévaloir tant dans l'atmosphère politique intérieure, au niveau des responsables politiques, des groupes et des communautés, que dans les relations entre les principaux acteurs régionaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la récente Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous prenons bonne note du fait que la promotion de la confiance figure au premier chapitre des options politiques prioritaires et des principes directeurs de la Déclaration, celui qui concerne la paix et la sécurité. Mais il est bien évident, à la lumière des discussions menées par la mission du Conseil et des évolutions ultérieures liées au regain de tension entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, qu'une pareille priorité doit être effectivement mise en pratique pour surmonter la méfiance qui prévaut actuellement.

Quatrièmement, nous partageons la perspective plus large qui a été adoptée par la mission, en invitant les partenaires de la région à voir au-delà de la préparation et de l'organisation des élections de 2005. En consacrant à court terme toute notre énergie pour atteindre cet objectif essentiel, il faut aussi envisager les parcours politiques dans les deux pays une fois les élections tenues et après les processus actuels de transition. Comme l'indique l'expérience des autres pays qui ont franchi avec succès des transitions politiques, y compris la Roumanie, les élections ne sont pas une fin en soi. Il va sans dire que la stabilité, la paix et la sécurité seront conditionnées par ce qui va ce passer durant la phase post-électorale et post-transition sur les plans politique et du développement.

Il y a sans doute beaucoup d'autres leçons à apprendre à l'issue de cette nouvelle mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. Nous soutenons l'éventail des recommandations formulées par la mission et leur suivi systématique par le Conseil. En même temps, c'est l'impact indubitable qu'elle a eu sur le terrain qui nous mène à la conclusion qu'en continuant de programmer des missions sur le continent africain, il est temps d'envisager, pour 2005, des actions semblables dans d'autres régions du monde qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité avec beaucoup de situations de conflit, et qui sont d'un intérêt direct pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant permanent de la France des observations complémentaires qu'il a apportées aujourd'hui sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur de La Sablière et son équipe de la qualité de la préparation et du déroulement de la mission. Je voudrais également faire les observations suivantes.

Premièrement, ma délégation réitère son appui à ce type de missions, qui offrent, en effet, une occasion précieuse de se faire une idée plus précise et plus approfondie de questions et de situations concrètes et de faire connaître directement la détermination du Conseil à faire progresser la paix dans les régions déchirées par la guerre.

Deuxièmement, le Brésil trouve encourageants les progrès accomplis par la mission, constatés tout particulièrement par ses membres au Burundi, mais également en République démocratique du Congo. Nous saluons les efforts réalisés actuellement afin de tenir les élections conformément au calendrier fixé en 2005, même si nous sommes conscients que la tenue de ces élections ne constitue pas une fin en soi. Par ailleurs, nous prenons également note des préoccupations logistiques signalées par les autorités locales et qui pourraient retarder le processus électoral au Burundi comme en République démocratique du Congo. Si nécessaire, de nouvelles dates devront être fixées en concertation par toutes les parties concernées, mais tout report des élections doit être considéré comme un dernier recours à la seule fin de garantir des élections libres et équitables.

La mission a également reconnu que tous les progrès enregistrés aux niveaux politique et de la sécurité risquent d'être remis en question si l'on n'apporte pas les réponses nécessaires aux préoccupations légitimes relatives au développement social et économique. À cet égard, lorsqu'il examinera la prorogation du mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi, le Conseil devrait consacrer encore plus d'attention au rôle qu'il peut jouer dans la promotion et la coordination des efforts internationaux visant à favoriser le développement au Burundi.

Troisièmement, je salue les efforts déployés par la mission pour faire face aux difficultés inattendues rencontrées suite à la décision prise par les autorités rwandaises de proférer, au moment de la visite de la mission dans la région, une série de menaces qui pourraient aisément remettre en cause le processus de paix congolais. À cet égard, ma délégation félicite l'Ambassadeur de La Sablière de sa direction énergique, à laquelle nous devons la réponse rapide et équilibrée apportée à la situation. La mission a eu l'occasion de constater les préoccupations suscitées par la présence de contingents armés étrangers, notamment des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des Interahamwe sur le territoire de la République démocratique du Congo. Le Conseil, conscient des problèmes qui demeurent dans le processus de paix en République démocratique du Congo, doit continuer à appuyer les efforts réalisés par les autorités congolaises avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en vue d'accélérer le désarmement et la démobilisation des troupes armées étrangères. La déclaration présidentielle adoptée hier par le Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo et au Rwanda (S/PRST/2004/45) est une nouvelle façon de faire savoir notre intérêt pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

Quatrièmement, ma délégation appuie les recommandations du rapport (S/2004/934), dont je voudrais, en particulier, souligner les suivantes, pour leur pertinence et leur caractère urgent : premièrement, l'appel à un rôle accru de la communauté internationale dans l'accompagnement des processus de transition au Burundi et en République démocratique du Congo, et notamment dans la préparation des élections; deuxièmement, le fait que le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo doit développer son programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de réinstallation ou de rapatriement afin de régler les problèmes liés à la présence de groupes armés étrangers sur son territoire; troisièmement, la demande faite aux Gouvernements du Rwanda et de la République démocratique du Congo de mettre immédiatement en œuvre le Mécanisme conjoint de vérification déjà approuvé par les deux parties; et enfin et surtout, la recommandation tendant à engager au Conseil une réflexion plus approfondie sur la question des Forces nationales de libération (FNL) en vue d'examiner quelles nouvelles mesures pourraient être prises contre ceux qui, au sein du mouvement, compromettent le processus de paix.

M. Thomson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à ceux qui m'ont précédé pour remercier l'Ambassadeur de La Sablière de la manière remarquable dont il a conduit la mission du Conseil. Les Pays-Bas ont déjà prononcé leur déclaration au nom de l'Union européenne et j'y associe ma déclaration.

Je vais prendre comme point de départ la fin de l'intervention de mon collègue de l'Allemagne. Nos efforts visent la paix pour les gens ordinaires. Nous avons rencontré des représentants impressionnants de

la société civile aussi bien en République démocratique du Congo qu'au Burundi.

J'aimerais faire quelques remarques à propos de la République démocratique du Congo, soulignant certaines des recommandations qui figurent dans le rapport de la mission (S/2004/934). La société civile en République démocratique du Congo souhaite manifestement que des élections aient lieu en 2005, et que ces élections apportent la paix. C'est pourquoi, il est essentiel que le Gouvernement de la République démocratique du Congo applique rigoureusement la feuille de route. Ceci exige qu'il y ait une collaboration au sein de l'espace présidentiel ainsi qu'entre celui-ci et le Parlement, et qu'ils travaillent de concert avec la communauté internationale, notamment le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). Mon gouvernement estime qu'il est très important que chacune des trois commissions conjointes entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le CIAT – sur la réforme du secteur de la sécurité, les élections et la législation – démarrent leurs activités. Nous nous sommes félicités des assurances données par le Président Kabila à la mission, lorsque nous l'avons rencontré, que toutes trois seraient opérationnelles avant la fin de l'année.

J'aimerais faire trois remarques à propos de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de son fonctionnement. Premièrement, nous sommes préoccupés par la question de l'exploitation sexuelle, à laquelle il faut s'attaquer immédiatement et avec une grande fermeté. Il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents mènent d'urgence une enquête, puis agissent rapidement. Ma deuxième remarque est qu'il est aussi essentiel que la MONUC utilise efficacement ses ressources supplémentaires. Nous pensons que cela signifie mettre l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité et sur les activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR), ainsi que sur les élections. Troisièmement, ces tâches vont s'avérer extrêmement exigeantes pour la MONUC en 2005. Entre autres choses, nous voudrions qu'elle joue un rôle de catalyseur de l'action de la communauté internationale pour la réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo et qu'elle commence à étudier l'appui au processus électoral que la MONUC et la communauté internationale devront fournir. Nous serions heureux de recevoir des recommandations préliminaires de la part de la MONUC et du Secrétaire général sur ce point, concernant l'appui aux élections.

Je vais maintenant passer à quelques remarques sur l'est de la République démocratique du Congo. Comme le souligne notre rapport de mission, l'instabilité dans cette partie du pays a une incidence sur toute la région des Grands Lacs. Face à ce problème, les dirigeants de la région doivent collaborer et utiliser les nombreux mécanismes sur lesquels ils se sont entendus, plutôt que des menaces ou des propos incendiaires. Ainsi, les menaces proférées par le Rwanda, alors même que la mission du Conseil était en cours, étaient inacceptables.

Comme le relève également le rapport de mission, tant que le problème des membres des ex-Forces armées du Rwanda (FAR)/Interahamwe continuera de se poser en République démocratique du Congo, il sera une source d'instabilité dans la région. Notre déclaration présidentielle d'hier (S/PRST/2004/45) reconnaît cette situation. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUC ont un plan pour le désarmement et le rapatriement des ex-FAR/Interahamwe, et il faut en accélérer le déroulement dans toute la mesure possible. Dans le Kivu, mais aussi en Ituri, les progrès sont donc particulièrement tributaires de l'édification d'une armée nationale congolaise et des activités de DDRRR.

Passant brièvement au Burundi, je tiens juste à souligner deux choses. Premièrement, même si le Burundi a un calendrier électoral exigeant, la mission du Conseil est revenue avec la conviction que ce calendrier peut désormais être tenu et qu'il mérite notre appui. Cependant, les élections ne constituent pas une fin en soi, aussi il est essentiel de prêter toute l'attention voulue à l'environnement politique de l'après-élections. Deuxièmement, je tiens à souligner l'importance de la question de l'impunité. Nous espérons recevoir bientôt un rapport du Secrétaire général à ce sujet.

Enfin, je me félicite de ce que le Conseil a pu s'entretenir avec le Président Museveni de l'Ouganda des moyens de trouver une solution au conflit dans le nord de l'Ouganda, qui a provoqué une grave crise humanitaire. Des initiatives encourageantes ont été prises dans le cadre du processus de paix, mais nous

sommes convaincus qu'il s'agit là d'une situation que le Conseil doit continuer à suivre de près.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous tenons aussi à saluer l'Ambassadeur Danforth et les autres membres de la délégation des États-Unis d'avoir présidé avec succès aux délibérations du Conseil en novembre. De plus, à l'instar d'autres délégations, nous tenons à remercier l'Ambassadeur de La Sablière de la compétence avec laquelle il a dirigé la mission en Afrique centrale.

Il ne fait aucun doute que le Conseil prend très au sérieux la situation en Afrique centrale. Au cours des 12 dernières années, huit des 24 missions du Conseil se sont rendues dans cette région. La récente mission n'est qu'une manifestation de plus de la préoccupation que témoigne cet organe devant la situation dans la région. L'incidence de cette mission a été d'autant plus forte qu'elle est intervenue juste après la conclusion réussie de la Conférence sur la région des Grands Lacs à Dar es-Salaam.

Ma délégation pense que la mission et la Conférence se sont complétées, et c'est dans ce contexte que nous souhaitons souligner les points suivants.

Premièrement, tout comme les 11 chefs d'État se sont engagés à appuyer pleinement les processus nationaux dans la région, le Conseil de sécurité et la communauté internationale devraient aussi exprimer le même appui solide, surtout vis-à-vis de la République démocratique du Congo et du Burundi. Nous sommes heureux de voir que les processus de paix et de transition en République démocratique du Congo et au Burundi avancent à un rythme rapide. Aussi nous encourageons les dirigeants des gouvernements de transition de ces deux pays à accélérer leurs efforts en vue de préparer la tenue d'élections l'an prochain et à persévérer dans leur détermination à rendre les processus de paix irréversibles.

Deuxièmement, sachant que ces dirigeants ont reconnu la nécessité de respecter les principes fondamentaux d'intégrité territoriale, de souveraineté, de non-ingérence et de non-agression, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent continuer à faire passer avec force aux pays de la région le message que les problèmes transfrontières – comme la question des combattants étrangers – doivent être réglés par l'entremise des mécanismes multilatéraux, régionaux et bilatéraux disponibles, dans un esprit de dialogue et de coopération soutenus. La position du Conseil sur le problème frontalier actuel a été clairement énoncée dans la déclaration présidentielle promulguée hier (S/PRST/2004/45).

Troisièmement, soucieux de l'importance accordée au développement économique et aux questions humanitaires et sociales, comme en témoignent la majorité des engagements figurant dans la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité devrait utiliser son influence pour exhorter la communauté internationale – surtout les pays donateurs – à apporter l'assistance financière et technique nécessaire à ces pays pour leur permettre de réduire la pauvreté. Le Burundi offre un exemple particulièrement marquant, car dans ce pays tous les interlocuteurs que la mission a rencontrés ont évoqué à plusieurs reprises le lien entre la paix et le développement, en particulier la nécessité de s'attaquer à la pauvreté extrême dans le pays, par une mobilisation des fonds nécessaires à la reprise économique et à la reconstruction nationale, y compris la réduction de la dette extérieure.

Quatrièmement, ma délégation réaffirme son point de vue, à savoir que le processus ne se limite pas aux élections, mais que le scénario d'après-élections et la préparation d'activités au lendemain de celles-ci sont tout aussi importants. Les questions liées à la consolidation de la paix après le conflit doivent être étudiées dès que possible, voire dès maintenant. Les 127 millions d'habitants de la région ont aussi besoin d'aide, frappés comme ils le sont par des conflits qui font rage, par des déplacements répétés et continus, par la sécheresse et les maladies, y compris la pandémie du VIH/sida.

Cinquièmement, en tenant compte du fait que l'ONU a été invitée à aider les États membres de la Conférence sur la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité doit être prêt à jouer son rôle pour rétablir ses deux principales opérations de maintien de la paix dans la région : la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter la MONUC et l'ONUB, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. William

Swing, et la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Carolyn McAskie, pour le rôle constructif qu'ils jouent pour appuyer le processus de paix dans les pays respectifs dont ils s'occupent.

Enfin, la Conférence sur la région des Grands Lacs a permis de mettre en place un mécanisme destiné à veiller à ce que le travail de mise en œuvre de la Déclaration de Dar es-Salaam continue jusqu'au prochain sommet, qui aura lieu dans un an au Kenya. Nous espérons que, d'ici la convocation de la deuxième conférence et la prochaine visite du Conseil dans la région, les pays auront déjà mis en œuvre plusieurs des engagements mentionnés dans la Déclaration et qu'ils auront progressé de manière véritable sur la voie de la paix, de la stabilité, de la démocratie et du développement dans la région des Grands Lacs.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise voudrait tout d'abord présenter ses félicitons à l'Ambassadeur Baali et à la délégation algérienne à l'occasion de l'accession de l'Algérie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous voudrions également rendre hommage aux États-Unis d'Amérique pour la manière réussie dont ils ont présidé le Conseil le mois dernier, sous la direction avisée de l'Ambassadeur Danforth.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière d'avoir dirigé la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale et d'avoir présenté son rapport. La mission a permis de réaffirmer l'engagement du Conseil en faveur de la paix et de la sécurité dans cette importante région. Je voudrais profiter de cette occasion pour formuler les remarques et les suggestions suivantes.

Tout d'abord, s'agissant de la République démocratique du Congo, le principal problème est désormais de continuer d'appuyer le processus de paix. D'aucuns ont manifesté à juste titre un certain scepticisme. Les efforts doivent se poursuivre pour veiller à ce que le Gouvernement de transition puisse fonctionner en tant que Gouvernement national unifié et pour que les parties concernées respectent leurs engagements, notamment en ce qui concerne les élections, la réforme du secteur de la sécurité, et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des milices.

Deuxièmement, des efforts décisifs doivent être déployés pour désarmer les groupes armés locaux et étrangers, comme les Maï Maï, les milices Hema et Lendu ainsi que les ex-Forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe, qui restent encore à l'écart du processus politique. Les mesures politiques visant à assurer une transition sans heurt doivent être accompagnées par le renforcement des institutions nationales de la République démocratique du Congo et de leur capacité à exercer l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays.

Troisièmement, la stabilité régionale est essentielle pour protéger et promouvoir le processus de transition en République démocratique du Congo. Le Pakistan attache la plus haute importance au respect des principes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale pour tous les États. Les frontières internationales sont inviolables. En l'absence d'une véritable agression militaire extérieure, la menace ou l'emploi de la force au-delà des frontières internationales ne sauraient être justifiés. Comme la déclaration présidentielle (S/PRST/2004/45) du Conseil de sécurité l'a indiqué, le Rwanda doit retirer sans retard toute force encore présente en République démocratique du Congo et faire preuve de retenue dans les mesures qu'il prend et les déclarations qu'il prononce. Dans le même temps, il faut aussi s'attaquer au problème posé par les ex-FAR/Interahamwe pour la sécurité régionale. À cet égard, nous suggérons que l'on élabore une stratégie plus efficace pour désarmer et rapatrier ces groupes. La Commission tripartite et le Mécanisme conjoint de vérification entre le Rwanda et la République démocratique du Congo devraient être utilisés de manière plus efficace, à cet égard.

Quatrièmement, au Burundi, le processus de transition, malgré les obstacles qu'il rencontre, est sur la bonne voie. La communauté internationale doit appuyer ce processus de manière appropriée. Néanmoins, la menace posée par les Forces nationales de libération (FNL) (Rwasa), et leurs liens transfrontières avec d'autres forces extrémistes, comme en témoigne le massacre de Gatumba, devra être abordée de manière globale.

Cinquièmement le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et le renforcement en cours de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans l'est de la République démocratique du Congo devraient contribuer à améliorer la confiance mutuelle entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi, et

ainsi renforcer la sécurité et la stabilité dans la région. Le Pakistan a fourni une brigade à la MONUC dans le Sud-Kivu. Cela s'ajoute au bataillon d'infanterie motorisée que nous avons fourni à la brigade de la MONUC en Ituri. Le Pakistan a également déployé un bataillon au sein de l'ONUB dans la province de Cibitoké au Burundi, à la frontière avec la République démocratique du Congo. Le déploiement d'unités pakistanaises des deux côtés de la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo devrait, selon nous, fortement renforcer l'efficacité des mesures de maintien de la paix prises dans la région.

Sixièmement, la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo est une cause profonde des menaces complexes qui pèsent sur la paix et la stabilité dans la région. Comme l'a fait observer en privé un de nos collègues lors de la mission, la République démocratique du Congo est « trop vaste, trop riche et trop faible ». L'exploitation illégale des ressources de ce pays encourage les milices et finance leur campagne de violence et de pillages. Mais la plupart des profits réalisés grâce à cette exploitation illégale se retrouvent dans des coffres situés souvent bien loin de la région des Grands Lacs. Tant que ce viol des ressources de la République démocratique du Congo ne sera pas interrompu, il sera difficile de promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité dans ce pays malchanceux, et la corruption et les conflits continueront dans la région. Il faut impérativement se pencher sur ce problème. Le Conseil de sécurité, ou un autre organe de l'ONU si le Conseil ne peut pas agir, devrait assurer le suivi du rapport Kassem et faire enquête sur les personnes associées à l'exploitation illégale des ressources naturelles et sur celles qui financent ces activités ou en tirent profit, pour permettre ainsi à la communauté internationale d'être en mesure de mettre fin à ces tristes pratiques qui sévissent depuis si longtemps en République démocratique du Congo et dans d'autres pays.

Septièmement, la paix et le développement sont inséparables. La consolidation de la paix dans la région exige une ferme volonté internationale, en particulier de la part des donateurs, d'appuyer le développement socioéconomique de la région. Sans cela, les conflits risquent de devenir un leitmotiv de la région des Grands Lacs.

Enfin, nous devons trouver les voies et moyens de réaliser les objectifs et d'appliquer les décisions de la récente Conférence au sommet sur la région des Grands Lacs, qui sont de promouvoir la paix totale et la prospérité. En particulier, il est essentiel de mettre en place des mécanismes régionaux efficaces pour assurer le règlement pacifique des différends conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Pakistan pour les paroles aimables qu'il a adressées à l'Ambassadeur Baali et à la délégation algérienne.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur de la France pour la synthèse du rapport qu'il nous a faite. Je voudrais également lui rendre hommage pour le professionnalisme dont il a fait preuve à la tête de la mission du Conseil pendant notre séjour en Afrique centrale. Nous partageons son analyse sur la situation en rapport avec les récents événements intervenus dans cette sous-région et sur les processus de paix en cours en Afrique centrale. Nous pensons que le message du Conseil a été clair et expressif de la volonté de la communauté internationale d'accompagner les processus de paix dans la sous-région. Nous espérons que le message du Conseil à cet égard a été bien compris.

Je me bornerai à faire les commentaires suivants. Il apparaît que le défi le plus important à relever, au Burundi et en République démocratique du Congo, est celui du respect des calendriers retenus pour les élections et la mise en place des institutions. Il apparaît également que la question de la présence armée des ex-FAR et Interahamwe doit également faire l'objet d'une plus grande attention de la part de notre Conseil, et qu'une solution pratique et urgente devra lui être apportée par la communauté internationale dans la perspective de la tenue d'élections pacifiques sur l'ensemble des territoires de la République démocratique du Congo et du Burundi, mais aussi afin de donner enfin au Rwanda les garanties de sécurité nécessaires à sa frontière avec la République démocratique du Congo. Il est impératif que le mécanisme conjoint de vérification devienne opérationnel immédiatement, de même que le mécanisme tripartite impliquant l'Ouganda, car il apparaît aujourd'hui que la présence des ex-FAR et des autres groupes armés doit être abordée sous leur implication sous-régionale.

Il conviendrait que le Conseil approfondisse la réflexion sur la question du désarmement, de la

démobilisation, de la réinstallation et de la réinsertion des ex-FAR Interahamwe. Le principe de leur désarmement et de leur démobilisation est acquis. Il n'y a rien à redire à ce sujet. Cependant, sur la question de la menace génocidaire, il nous semble qu'il faut sortir de la logique de la fable du loup et de l'agneau et prendre toute la dimension droits de l'homme de la problématique. Aujourd'hui, la question du génocide est prise en compte par la communauté internationale à travers un certain nombre de mécanismes et d'instruments.

À cet égard, il nous faut adopter une approche de responsabilité individuelle plutôt que celle de la démonisation et de la condamnation globale d'un mouvement politique, d'un groupe armé ou d'un groupe ethnique. Cela dit, nous pensons que la recherche de solutions à la question de la menace que constituerait la présence des ex-FAR Interahamwe doit être considérée dans le cadre des mécanismes conjoints bilatéraux et trilatéraux mis en place. Les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale car ce n'est qu'ainsi qu'elles peuvent démontrer leur attachement à l'objectif de la stabilisation de la région et contribuer aux efforts que déploie la communauté internationale pour renforcer les processus de paix dans la région.

Il faut également que nous réfléchissions davantage à des moyens efficaces de lutte contre l'impunité pour décourager tous ceux qui sabotent les efforts de la communauté internationale et prévenir des événements aussi malheureux que ceux que nous avons récemment vécus dans les camps de réfugiés de Gatumba. La crédibilité du Conseil est également en jeu à ce sujet car les populations de ces régions attendent avec beaucoup d'impatience la mise en place de commissions internationales d'enquête sur ces crimes.

Il faudra également se pencher avec beaucoup plus d'attention sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo notamment, car ce phénomène a des implications, non seulement sur la sécurité, mais également sur l'accroissement de la corruption, et il risque d'avoir des implications sur les questions de gouvernance une fois que des institutions seront mises en place après les élections tant attendues.

Avec la tenue de la Conférence sur la région des Grands Lacs et les structures de concertation déjà en place, tant aux plans bilatéral que multilatéral, les instruments nécessaires existent pour ramener la paix dans la sous-région et établir les bases définitives d'un démarrage progressif de la mise en œuvre des plans de développement pour la sous-région. Il nous faut encourager la concertation et les concessions qui sont le seul moyen de progresser sur le chemin de la paix.

Par ailleurs, il conviendrait que le Conseil s'astreigne à un suivi régulier de la mise en œuvre des conclusions de la mission en Afrique centrale. Une évaluation trimestrielle éventuellement me paraît appropriée pour maintenir la pression sur les parties.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous pensons qu'il convient de féliciter la présidence algérienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur la mission que nous avons récemment menée en Afrique centrale, ce qui me donne ainsi l'occasion d'évaluer les résultats de la mission et de réfléchir avec d'autres États Membres de l'Organisation sur la façon dont le Conseil et l'ensemble de l'ONU peuvent continuer à œuvrer activement en faveur de la paix, de la stabilité et du progrès dans la région des Grands Lacs. Avant de poursuivre, je voudrais signaler que l'Espagne, bien entendu, souscrit à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

La mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, dirigée avec une grande compétence, une grande autorité et un grand savoir-faire également par l'Ambassadeur de La Sablière, s'est placée à un moment particulièrement complexe car, d'une part, les principaux États de la région, tels que la République démocratique du Congo et le Burundi, se trouvent dans une phase cruciale de leurs processus de transition respectifs et, d'autre part, il est clair également que la dimension régionale acquiert une importance croissante.

Pour ce qui est du processus de transition en République démocratique du Congo, il faut souligner la nécessité pour les forces politiques congolaises de parvenir à un accord qui permette d'adopter aussi rapidement que possible un texte constitutionnel et des textes législatifs en suspens qui mèneront à la tenue des élections prévues pour juin 2005. En outre, la réforme du secteur de la sécurité et, plus concrètement, la création de forces armées unifiées et la réforme du secteur de la police revêtent actuellement une

importance et une urgence particulières. La tenue d'élections exige des conditions de sécurité qui ne pourront être garanties que par le déploiement d'un nombre suffisant de soldats provenant des futures forces armées congolaises intégrées.

En outre, comme la mission a pu le constater durant sa visite à Bukavu, le déploiement de contingents composés de forces congolaises intégrées est essentiel pour remédier à l'instabilité qui règne dans l'est du pays, en particulier dans les provinces d'Ituri, de Kivu-Nord et de Kivu-Sud.

Pour ce qui est de la situation au Burundi, et à la suite de l'accord entre les partis politiques sur la nouvelle constitution, les priorités sont l'adoption sans délai des textes législatifs en suspens, le respect du calendrier électoral et la réalisation de progrès notables dans le processus de démobilisation. Les autorités burundaises doivent remédier à tout cela, avec l'aide continue et effective de la communauté internationale.

De toute manière, comme l'a souligné la mission du Conseil à diverses reprises au cours de sa visite dans la région, les élections, facteur absolument nécessaire des processus de transition, ne doivent pas être considérées comme une fin en soi. Une fois achevée la période de transition en République démocratique du Congo et au Burundi grâce à la tenue d'élections libres, démocratiques et largement participatives dans les délais fixés, une nouvelle phase commencera, une phase également très importante au cours de laquelle les gouvernements issus des élections devront œuvrer activement en faveur de la réconciliation, de la paix et du développement durable avec l'appui de la communauté internationale. L'expérience montre que l'étape postérieure aux premières élections qui ont lieu après un conflit présente des défis importants, et il incombe à tous, et en particulier aux vainqueurs de ces élections, de placer l'intérêt national avant les intérêts particuliers afin de garantir la stabilité et le progrès à long terme.

Pour ce qui est de la dimension régionale, il y a eu ces derniers temps des initiatives importantes aux niveaux bilatéral, trilatéral et multilatéral entre les pays concernés. Je fais allusion ici à la création du Mécanisme conjoint de vérification entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, à la conclusion de l'accord tripartite entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, et à la signature de la Déclaration de Dar es-Salaam, le 20 novembre, au terme du premier sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il est impératif que les États concernés, au lieu de recourir à une quelconque action unilatérale, fassent usage de ces mécanismes et accords non seulement pour régler tout différend, mais surtout pour développer la confiance et la coopération dans l'ensemble de la région.

En fin de compte, les pays d'Afrique centrale sont confrontés à d'important défis, aux niveaux aussi bien national que régional. La volonté politique des États de la région, de leurs dirigeants et des forces politiques d'avancer sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement est essentielle et irremplaçable. Nous sommes convaincus, pour notre part, que le Conseil continuera d'apporter son aide pour renforcer les processus en cours et contribuer à poser les bases d'une paix durable dans la région, condition nécessaire pour assurer le progrès et le développement économique et social des populations de la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Espagne pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence algérienne d'avoir organisé cette importante réunion.

Je voudrais également féliciter le Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, pour la façon dont il a dirigé la mission du Conseil de sécurité dans la région de l'Afrique centrale. La mission a parlé d'une seule voix et ce fut un exemple de travail d'équipe. Les dirigeants de la région que nous avons rencontrés ont été très attentifs au message que le Conseil de sécurité a eu à leur faire passer.

La mission du Conseil de sécurité a eu lieu à un moment crucial, alors que la durabilité de la paix et de la stabilité, à la fois en République démocratique du Congo et au Burundi, dépend essentiellement de ce qu'accompliront les principaux acteurs et la communauté internationale durant cette période de transition. L'Ambassadeur de La Sablière a parlé la semaine dernière des nouveaux développements positifs au Burundi et en République démocratique du Congo, de même que des difficultés auxquelles fait face ce processus dans ces pays.

Ma délégation est très préoccupée par l'évolution de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. À notre avis, les pays de la région devraient éviter toute action qui irait à l'encontre de l'esprit de la déclaration de Dar es-Salaam sur la région des Grands Lacs, qui stipule que les pays de la région des Grands Lacs appuient

> « sans réserve les processus nationaux de paix dans la région, et [s'abstiennent] de tout acte, déclaration ou attitude susceptible de les affecter négativement, y compris à travers les médias. »

Lors de la visite de la mission au Rwanda et en République démocratique du Congo, la question des ex-FAR/Interahamwe a été pleinement débattue au niveau approprié, ainsi que l'ont déclaré précédemment tous les membres du Conseil. Dans ces deux pays, ces forces sont considérées comme une source d'instabilité pour la région – et cela à juste titre. Il y a, par conséquent, un point de vue commun sur la nécessité de trouver une solution à la question des ex-FAR/Interahamwe, indépendamment de la perception de chaque pays et du Conseil de sécurité. Selon notre point de vue, une solution durable doit passer par le dialogue et par la mise en œuvre des mécanismes bilatéraux et multilatéraux existants, tels que le Mécanisme conjoint de vérification et l'accord tripartite, et dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité des pays de la région.

D'autres facteurs qui contribuent au même objectif sont le renforcement de la présence actuelle de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans l'est du pays; la mise en œuvre par les autorités congolaises du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réinstallation, qui doit être appuyé par la MONUC, en particulier l'« opération Walungu » en cours, activité conjointe des Forces armées congolaises et de la MONUC en vue de rapatrier les éléments armés rwandais.

L'utilisation d'instruments juridiques, tels que l'embargo sur les armes, et une attitude plus active de la communauté internationale concernant l'exploitation illicite des ressources naturelles, à laquelle a clairement fait référence ici l'Ambassadeur du Pakistan – et nous appuyons son idée – et qui contribuera au même objectif.

Les pays de la région devraient donc s'abstenir de toute action qui ne pourrait qu'exacerber une situation déjà instable et alimenter les tensions entre les communautés locales.

En ce qui concerne le Burundi, il est important que la communauté internationale adopte une position concertée sur la question des Forces nationales de libération (Rwasa), conformément à la position des pays de la région qui considèrent les FNL comme un groupe terroriste.

Tous les efforts possibles doivent être faits pour que les élections en République démocratique du Congo et au Burundi éveillent un nouvel espoir, plutôt que de donner le signal d'un nouveau cycle de violence. Il est donc important que les élections ne soient pas considérées comme une fin en soi. La question du partage du pouvoir pendant la période d'après les élections doit être au centre de la stratégie politique des deux pays.

Ma délégation se félicite particulièrement de l'importance accordée à la dimension régionale de ces débats. Nous traitons de pays qui ont plus de points communs que de différences, en tenant compte de leur histoire et des liens traditionnels entre leurs populations. La demande du Burundi de participer aux mécanismes bilatéraux et tripartites créés par le Rwanda, la République démocratique du Congo et l'Ouganda mérite l'attention des pays concernés, ainsi que de notre Conseil.

De bons exemples du passé, tels que la Communauté économique des pays des Grands Lacs, sont à l'étape actuelle une source d'inspiration pour le processus de renforcement de la confiance entre les pays. À cet égard, les recommandations de la mission multidisciplinaire dans la région, dirigée il y a deux ans par le Secrétaire adjoint, le général Kalomoh, sont extrêmement importantes et exigent d'être dûment mises en œuvre.

Enfin, ma délégation appuie sans réserve les recommandations formulées dans le rapport de la mission. Elles contiennent des éléments qui aideront le Conseil à continuer de travailler de concert avec les autorités des pays de la région, et avec les autorités régionales et sous-régionales. Notre mission en sera ainsi plus utile et plus opportune que jamais.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Angola pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 40.